

Diplôme d'État d'assistant de service social

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

DOMAINE DE COMPÉTENCES	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE de certification	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve
DC1 : Intervention professionnelle en service social.	Epreuve : Dossier de pratiques professionnelles.	<p>Écrit :</p> <p>Un document d'analyse d'une intervention sociale d'aide à la personne d'une dizaine de pages. Un document relatif à un diagnostic ou une analyse d'une action existante d'intervention sociale d'intérêt collectif ou de travail social avec les groupes d'une dizaine de pages. Une évaluation du parcours de professionnalisation comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un document d'appréciation générale sur les acquisitions de l'étudiant en formation établi par l'établissement de formation et qui intègre les appréciations des référents des sites qualifiants ; - une auto-évaluation par l'étudiant de son parcours professionnel. <p>Oral : Soutenance.</p>	Epreuve organisée par la DRASS centre d'examen. Écrit : coeff. 1. Oral : coeff. 1.
OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE		COMPÉTENCES REPÉRÉES	DURÉE DE L'ÉPREUVE
Vérifier la capacité du candidat à : - analyser son intervention dans les situations professionnelles, les mettre en œuvre ; - déterminer son positionnement professionnel dans le respect des règles déontologiques et de ses capacités relationnelles.		Se reporter aux indicateurs de compétences du DC1.	50 min de soutenance, dont 10 min de présentation.

DOMAINE DE COMPÉTENCES	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE de certification	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve	
DC2 : Expertise sociale.	Epreuve : Mémoire. Contrôle continu : Une note de contrôle continu.	<p>Écrit : Mémoire de 40 à 50 pages. Oral : Soutenance.</p>	Epreuve organisée par la DRASS centre d'examen. Écrit : coeff. 1. Oral : coeff. 1. Note de contrôle continu : coeff. 1 attribuée par l'établissement de formation selon les modalités figurant dans sa déclaration préalable.	
OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE			COMPÉTENCES REPÉRÉES	DURÉE DE L'ÉPREUVE
Epreuve ponctuelle : vérifier la capacité du candidat à :			Se reporter aux indicateurs de compétences du DC2.	50 min de soutenance dont 10 min de présentation.
- comprendre une question sociale, un phénomène social ou des méthodologies d'intervention en articulation avec les interrogations professionnelles dans le respect des principes éthiques et déontologiques ;				
- mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche jusqu'à la construction de l'outil de vérification de l'hypothèse ;				
- prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain ;				
- assumer, en argumentant, ses choix thématiques, théoriques et méthodologiques. Contrôle continu : évaluation, au fil de la scolarité, de la capacité de l'étudiant à collecter et à évaluer des données sociales.				

DOMAINE DE COMPÉTENCES	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE et lieu de l'épreuve
DC 3 : Communication professionnelle en travail social.	Dossier de communication.	Ce dossier comprend : Deux travaux de synthèse : - une note de synthèse réalisée à partir d'un dossier présentant une problématique sociale ; - un travail écrit ou oral réalisé par l'étudiant à partir d'une problématique sociale issue de son terrain de stage. Deux travaux de forme diversifiée qui peuvent faire l'objet d'une présentation individuelle ou collective.	Epreuve réalisée en établissement de formation, selon des modalités figurant au dossier de déclaration préalable de l'établissement de formation.
OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE		COMPÉTENCES REPÉRÉES	DURÉE DE L'ÉPREUVE
Vérifier la capacité du candidat à : - communiquer par écrit un acte professionnel ; - adapter les modes de communication aux destinataires ; - transmettre de l'information ; - comprendre une commande ou une question professionnelle ; - adapter le support au type de communication imposée et argumenter le choix du support ; - diversifier les modes de communication ; - favoriser l'expression écrite et orale ; - sélectionner et valoriser ses compétences.		Se reporter aux indicateurs de compétences du DC3.	

DOMAINE DE COMPÉTENCES	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	TYPE D'ÉPREUVE	CADRE DE L'ÉPREUVE ET LIEU DE L'ÉPREUVE
DC4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.	Epreuve : Connaissances des politiques sociales et implication dans les dynamiques institutionnelles et partenariales.	Sujet national.	Epreuve organisée par la DRASS centre d'examen. Note : coeff. 2.
	Contrôle continu : Une note de contrôle continu.		Note de contrôle continu : coeff. 1 attribué par l'établissement de formation selon des modalités figurant à son dossier de déclaration préalable.
OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE		COMPÉTENCES REPÉRÉES	DURÉE DE L'ÉPREUVE
Epreuve ponctuelle : Vérifier la capacité du candidat à : - connaître, analyser un environnement institutionnel et à s'y situer ; - utiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel. Contrôle continu : évaluation, au fil de la scolarité, des connaissances de l'étudiant en matière de politiques sociales.		Se reporter aux indicateurs de compétences du DC4.	4 heures.